



## R A P P O R T

au Conseil Communal de Montreux  
de la commission nommée pour l'examen du  
préavis 01/2008 de la Municipalité au Conseil Communal sur  
l'amélioration de la desserte de la ligne VMCV n° 5

---

Président : M. Marcel Lacroix

Membres : Mmes Marie-Claire Fauconnier  
Antoinette Groux  
MM. José Jorge  
Denis Michel  
Edgar Schneider  
Pierre-André Spahn  
Alexandre Staeger  
Caleb Walther  
Guillaume Wicht

Excusé M. Patrick Groguz

---

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Votre commission s'est réunie le mercredi 20 février 2008 à 18h00 à la salle de conférence du service domaines et bâtiments. Tous les membres désignés étaient présents à l'exception de Monsieur Patrick Groguz, excusé.

La Municipalité était représentée par Monsieur le Municipal Jacques Delaporte.

La commission tient à remercier Monsieur Delaporte pour les nombreuses réponses et compléments d'informations donnés.

## **I. Préambule municipal**

Monsieur Jacques Delaporte rappelle à la commission que la Municipalité, conformément à son programme de législature et au Plan Directeur Communal, s'est engagée à développer les transports publics afin de désengorger le centre ville.

Monsieur Delaporte énumère les préavis précédents concernant les diverses améliorations de la desserte par des transports publics et les améliorations réalisées (Clarens – Chailly, Montreux - Fontanivent) ou à réaliser (La Tour – Gymnase de Burier – Chailly – Blonay).

Pour les zones de la Gare et de Montreux-Centre, le potentiel de développement en milieu urbain est satisfaisant.

Par contre, la ligne n° 5 VMCV « Montreux Place de la Paix - Les Taux et Les Planches » fait figure de parent pauvre. En effet avec deux boucles desservies par un seul autobus urbain, la boucle des Taux est desservie deux fois par heure et celle des Planches une fois par heure.

Afin de passer à une desserte cadencée « propre » toutes les 20 minutes, la Municipalité propose d'introduire, en journée, un second bus et un service de Taxibus en soirée.

Les coûts à la charge de la Commune pour cette amélioration sont estimés à Fr. 315'000.-.

En ce qui concerne le déficit d'exploitation pris en charge par la SEVM et la situation qui devrait probablement changer, Monsieur Delaporte nous apporte les informations suivantes :

Suite à des négociations fructueuses entre la Romande Energie, la Société électrique Vevey-Montreux (SEVM) et les communes concernées, ces dernières envisagent de reprendre les activités du VMCV, entreprise de transports publics de la région Vevey-Montreux. Pour les communes, cette opération comporte trois volets: reprise du VMCV, vente de leurs actions SEVM au Groupe Romande Energie et renonciation aux conventions historiques qui les liaient à SEVM et Romande Energie.

Ceci s'applique en l'occurrence à la Société électrique Vevey-Montreux (SEVM), appartenant historiquement à Romande Energie (66.35%) et aux 12 communes du district plus Rivaz et St-Saphorin (33.65%). La SEVM est propriétaire des transports publics de la région Vevey-Montreux (VMCV). Au vu des nouvelles conditions cadres en matière d'électricité, cette situation devait être revue. Ainsi, en été 2007, un groupe de travail nommé par la Conférence des Syndics du district de Vevey et présidé par M. Ernest Cardis, ancien Syndic de St-Légier-La Chiésaz, ainsi qu'une délégation de la Romande Energie, ont entamé des négociations. Aujourd'hui, les parties sont parvenues à un accord qu'elles jugent satisfaisant.

Cet accord a été approuvé par les Municipalités concernées et par les Conseils d'administration de la Romande Energie et de la SEVM. Il doit encore être ratifié par les Conseils communaux concernés dans le courant du premier semestre 2008. Sous réserve de cette ratification et au terme de cet arrangement, les communes deviendront propriétaires du VMCV et verront leurs actions de la SEVM (33,65 % de la société) rachetées par la Romande Energie, qui sera alors propriétaire de l'entier du capital.

Cela permettra notamment de simplifier la gestion de cette société. Pour les communes, la reprise de la gestion du VMCV signifie qu'elles seront à même de définir et gérer en toute indépendance l'offre de transports publics de leur région. Cet accord équilibré permettra de poursuivre une saine collaboration entre les Communes et la Romande Energie, ce qui bénéficiera également aux clients. Sous réserve de sa ratification par les conseils communaux, il prendra effet au plus tard au 1er juillet 2008. L'enjeu pour la Commune de Montreux en ce qui concerne le VMCV se monte annuellement à env. Fr. 460'000.-.

## **II. Commission**

Un membre de la Commission demande le taux de fréquentation de la ligne n° 5. Selon les chiffres 2005, il se monte à 152'000 passagers.

A son avis les bus ne sont pas suffisamment fréquentés. Selon ses calculs, la fréquentation moyenne par autobus se monte à dix personnes.

Le fait d'engager successivement deux véhicules sur une boucle, puis sur l'autre, lui paraît exagéré. Les coûts que cela engendrerait sont trop importants en rapport du nombre d'usagers potentiels.

De plus, il doute que nous puissions revenir en arrière dans quelques années si nous voulions diminuer le nombre de courses en raison de coûts trop élevés par rapport à la fréquentation. Il pense qu'il serait souhaitable de diminuer le nombre de courses en fonction des heures de faible fréquentation.

Fréquentation : il faut faire attention à ne pas regarder la fréquentation bus par bus. Seule la fréquentation globale doit être évaluée, car c'est inévitable que de temps en temps un bus soit vide.

Le développement de la qualité de l'offre par une desserte cadencée « propre » toutes les 20 minutes, plus un taxi en soirée, devrait attirer de nombreux nouveaux utilisateurs. En effet, en raison du faible temps d'attente entre 2 bus et la facilité à retenir l'horaire, la ligne sera beaucoup plus attractive. Il faut également penser aux utilisateurs qui partent ou arrivent des gares MOB ou CFF.

Diminution du nombre de courses : du moment que l'on engage deux bus sur le parcours, il n'est pas rationnel, ni économique, d'en renvoyer un au dépôt lors des heures de faible fréquentation. En effet, les coûts d'un 2<sup>ème</sup> bus ne diminueraient pas si le bus était renvoyé au garage pendant les heures creuses (à cause des frais en personnel notamment). De plus en diminuant le nombre de courses on perd la grande attractivité d'un horaire cadencé « propre ».

Divers : Les autobus VMCV sont en cours d'équipement de filtres à particules.

Bilan : L'évaluation de la pertinence de l'amélioration de la desserte de la ligne n° 5 est importante. De l'avis unanime de la Commission un bilan de la fréquentation devra être tiré dans les trois ans qui suivent sa mise en place. Ce bilan devra être diffusé par la Municipalité dans le rapport de gestion. Si besoin, des mesures de correction ou modification devraient être proposées. Tout ce que le Conseil fait, il peut le défaire.

### III. Conclusions

En conclusion, c'est par 9 oui et 1 non que la commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis n° 01/2008 de la Municipalité du 11 janvier 2008 sur l'amélioration de la desserte de la ligne VMCV n° 5 ;
- ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de son contenu ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### DECIDE

1. d'inscrire dans les budgets 2009 et suivants un montant de Fr. 315'000.– pour les améliorations de la desserte de la ligne VMCV n° 5 tels que décrits dans ledit préavis ;
2. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le président-rapporteur



Marcel Lacroix